

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2012, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Marie-Eve D'Ascola
 Madame Edith Coulombe
 Madame Lisa Kennedy

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Michel Chatigny, et la greffière adjointe et coordonnatrice des communications madame Sonia Bertrand sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Serments des élus - règlement numéro 11-659 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
4. Acceptation des procès-verbaux des 12 et 19 décembre 2011;
5. Acceptation des comptes du mois;
6. Bordereau de correspondance;
7. Responsabilités des membres du conseil;
8. Adoption du Règlement numéro 12-662 – règlement établissant les taux de taxes, les tarifs, le taux d'intérêt, la pénalité et les modalités de paiement du compte de taxes pour l'exercice 2012;
9. Avis de motion – Règlement relatif au traitement des élus municipaux;
10. Adoption du Règlement numéro 12-664 – pourvoyant à la réfection de la toiture du complexe municipal;
11. Autorisation – procédure de déclaration de propriété pour le chemin du Golf;
12. Demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal;
13. Demande de semaine réduite de la réceptionniste et adjointe administrative, soutien aux citoyens;
14. Démission d'un inspecteur en urbanisme et en environnement;
15. Renouvellement de l'entente de services financiers avec la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg;
16. Immobilisations 2012 – achat d'une plieuse;

17. Transport adapté – participation de la municipalité;
18. Déclaration de règlement hors-cour – municipalisation des chemins des Autours et des Faucons;
19. Municipalisation des chemins des Autours et des Faucons – autorisation de signatures;
20. Projet de réfection d'une partie du chemin Saint-Edmond et des chemins Whalen et du Plateau – règlement numéro 11-648:
 - a) recommandation de paiement numéro 3;
 - b) honoraires de surveillance de chantier;
21. Rapports des demandes de soumissions :
 - a) fourniture et livraison d'essence sans plomb, de carburant diesel et de mazout;
 - b) réfection de la toiture du complexe municipal;
 - c) contrat d'entretien et de nettoyage du linge pour le personnel des travaux publics;
 - d) services professionnels dans le cadre du projet d'amélioration du garage municipal – projet TP-1201;
22. Contrat avec la firme Gaudreau Environnement inc. – collectes supplémentaires des rebuts en période estivale;
23. Mandat à une firme d'ingénieur spécialisée en efficacité écoénergétique;
24. Immobilisations 2012 – achat d'un véhicule neuf en remplacement de la Dodge Caravan grise 2000;
25. Avis de motion – Règlement pourvoyant à la réfection et au pavage d'une partie du chemin de l'Église (projet IF-0802), du chemin du Golf (projet IF-0803) et une partie du chemin Jacques-Cartier Nord (projet IF-1106) et décrétant un emprunt approximatif d'un million sept cent neuf mille dollars (1 709 000 \$);
26. Dépôt du rapport final des permis et certificats 2011;
27. Rapport de la demande de soumissions – contrat de vidange, du transport et de la disposition des boues de fosses septiques;
28. Numérisation de la matrice graphique pour le secteur Saint-Adolphe non couvert par la rénovation cadastrale;
29. Demandes d'aides financières 2012 :
 - a) Maison des jeunes l'Atôme;
 - b) Cantons Culture;
 - c) Coupe du Monde de surf des neiges de Québec inc. – Snowboard Jamboree tenue à la Station Touristique de Stoneham du 20 au 26 février 2012;
30. Engagement du personnel d'encadrement – programmation d'hiver 2012;
31. Annonce de la séance d'information sur le budget 2012 et du programme triennal d'immobilisations 2012 à 2014 – lundi le 23 janvier à 19 h au complexe municipal;
32. Varia;

33. Période de questions;

34. Levée de la séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés.: 01-12

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal procède à l'adoption de l'ordre du jour suite à la lecture de celui-ci, par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola.

Il est proposé madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

SERMENTS DES ÉLUS – RÉGLEMENT NUMÉRO 11-659 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

« Je, Robert Miller, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de maire dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat. »

Signature du maire : _____

Déclaré sous serment devant moi à : Stoneham-et-Tewkesbury le 16 janvier 2012 :

Personne autorisée à recevoir le serment : _____

« Je, Marie-Eve D'Ascola, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat. »

Signature de la conseillère : _____

Déclaré sous serment devant moi à : Stoneham-et-Tewkesbury le 16 janvier 2012 :

Personne autorisée à recevoir le serment : _____

« Je, Edith Coulombe, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat. »

Signature de la conseillère : _____

Déclaré sous serment devant moi à : Stoneham-et-Tewkesbury le 16 janvier 2012 :

Personne autorisée à recevoir le serment : _____

« Je, Julie Plamondon, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat. »

Signature de la conseillère : _____

Déclaré sous serment devant moi à : Stoneham-et-Tewkesbury le 13 février 2012 :

Personne autorisée à recevoir le serment : _____

« Je, François Du Sablon, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat. »

Signature du conseiller : _____

Déclaré sous serment devant moi à : Stoneham-et-Tewkesbury le 13 février 2012 :

Personne autorisée à recevoir le serment : _____

« Je, Lisa Kennedy, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseillère dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat. »

Signature de la conseillère : _____

Déclaré sous serment devant moi à : Stoneham-et-Tewkesbury le 16 janvier 2012 :

Personne autorisée à recevoir le serment : _____

« Je, Louis-Antoine Gagné, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat. »

Signature du conseiller : _____

Déclaré sous serment devant moi à : Stoneham-et-Tewkesbury le 13 février 2012 :

Personne autorisée à recevoir le serment : _____

Rés. : 02-12

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 12 ET 19 DÉCEMBRE 2011

Considérant que chaque membre du conseil a reçu les procès-verbaux des 12 et 19 décembre 2011, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, une dispense de lecture est accordée;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter le procès-verbal des 12 et 19 décembre 2011 tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 03-12

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses du mois sont disponibles, tels que certifiés par le secrétaire-trésorier;

Considérant que les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, certifiant que les crédits budgétaires sont disponibles pour couvrir les dépenses du mois de décembre 2011 et janvier 2012 et d'autoriser le paiement des sommes décrites aux rapports des effets présentés au conseil pour décembre 2011 et janvier 2012 totalisant 708 595,78 \$.

Le total des salaires nets payés au courant du mois de décembre 2011, se chiffrant à 165 473,90 \$ ainsi que les remises provinciales et fédérales (déductions à la source), au montant de 104 395,61 \$, sont prévus au budget de l'année courante et l'autorisation du paiement desdites sommes est entérinée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 04-12

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'accepter le bordereau de correspondance daté du 16 janvier 2012.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 05-12

RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce

conseil entérine l'affectation des responsabilités suivantes parmi les membres du conseil municipal :

Finances, ressources humaines, comité de retraite, mesures d'urgence et membre du conseil des maires de la MRC de La Jacques-Cartier :	Monsieur Robert Miller, maire.
Comité de retraite, comité de relations de travail et Service des loisirs et de la culture :	Madame Marie-Eve D'Ascola, conseillère au siège numéro 1.
Comité consultatif d'urbanisme et comité bibliothèque :	Madame Edith Coulombe, conseillère au siège numéro 2.
Comité les Fleurons du Québec, plan de mesures d'urgence et comité de relocalisation de la caserne incendie et du garage municipal :	Madame Julie Plamondon, conseillère au siège numéro 3.
Comité consultatif d'urbanisme, Office municipal d'habitation, comité de sécurité publique à la MRC de La Jacques-Cartier et comité Ma rue, mon quartier :	Monsieur François Du Sablon, conseiller au siège numéro 4.
Office municipal d'habitation, représentante aux événements et Service des travaux publics :	Madame Lisa Kennedy, conseillère au siège numéro 5.
Responsable des relations avec les associations et organismes, responsable des relations pour le mont Wright, Table d'harmonisation du Parc de La Jacques-Cartier et Service de la sécurité incendie :	Monsieur Louis-Antoine Gagné, conseiller au siège numéro 6.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 06-12

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-662 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS DE COMPENSATION, LE TAUX D'INTÉRÊTS, LA PÉNALITÉ ET LES MODALITÉS DE PAIEMENT DU COMPTE DE TAXES POUR L'EXERCICE 2012

Considérant qu'une copie du règlement numéro 12-662 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu d'adopter le règlement numéro 12-662 établissant les taux d'intérêts, la pénalité et les modalités de paiement du comptes de taxes pour l'exercice 2012 comportant douze pages et six annexes (A à F).

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT
DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Maire

Rés. : 07-12

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-664 –
POURVOYANT À LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU
COMPLEXE MUNICIPAL**

Considérant qu'une copie du règlement numéro 12-664 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet dudit règlement a été précisé;

Considérant que des copies dudit règlement sont disponibles pour consultation par les citoyennes et citoyens présents et ce, dès le début de la séance;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'adopter le règlement numéro 12-664 pourvoyant à la réfection de la toiture du complexe municipal et décrétant un emprunt de cent seize mille dollars (116 000 \$) comportant deux pages et une annexe.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 08-12

**AUTORISATION – PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE
PROPRIÉTÉ POUR LE CHEMIN DU GOLF**

Considérant le projet de réfection du chemin du Golf en 2012 (numéro IF-0803);

Considérant le rapport du consultant de la firme Denis L. Tremblay arpenteur-géomètre inc. portant sur les résultats des recherches aux Archives nationales, à l'égard des titres de propriété de l'assiette du chemin du Golf (aucun titre existant);

Considérant que ledit chemin est ouvert à la circulation publique depuis plus de dix ans et qu'aucune taxe n'a été prélevée au cours des dix dernières années pour les lots constituant l'assiette du chemin du Golf;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de la direction générale;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil autorise la direction générale de la municipalité à se prévaloir de l'article numéro 72 de la Loi sur les compétences municipales pour les lots suivants, comme il a été décrit aux descriptions techniques préparées par monsieur Martin Pageau, arpenteur-géomètre de la firme Denis L. Tremblay, arpenteur-géomètre inc. déposées et reçues au bureau de la municipalité le 21 décembre 2011 sous le numéro 3645 des minutes dudit arpenteur-géomètre (dossier 17-9) :

- Partie du lot 1 829 232 (parcelle 1);
- Partie du lot 1 829 137 (parcelle 2);
- Partie du lot 2 110 286 (parcelle 3); et
- Partie du lot 1 826 745 (parcelle 4).

Les descriptions techniques sont annexées à la présente résolution comme si elles étaient tout au long récitées.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 09-12

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Saint-Edmond, Whalen, du Plateau et St-Peters (règlement d'emprunt numéro 11-648) pour un montant subventionné de 50 000 \$ et joint à la présente les copies des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Lesdits travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité, et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDE DE SEMAINE RÉDUITE DE LA RÉCEPTIONNISTE ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE, SOUTIEN AUX CITOYENS

Le conseil municipal décide de reporter à une séance ultérieure le dossier de demande de semaine réduite de la réceptionniste et adjointe administrative, soutien aux citoyens.

Rés. : 10-12

DÉMISSION D'UN INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

Considérant que le Service de l'urbanisme et de l'environnement a reçu de monsieur Philippe Morin une lettre de démission et ce, à titre d'inspecteur en urbanisme et environnement;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accuser réception de la lettre de démission de monsieur Philippe Morin.

Le conseil remercie monsieur Morin pour le dévouement et le professionnalisme démontrés dans l'accomplissement de sa tâche et lui souhaite bonne chance dans ses nouveaux défis.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 11-12

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES FINANCIERS AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE CHARLESBOURG

Considérant l'offre de renouvellement de l'entente de services financiers de la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg pour l'année 2012;

Considérant que ladite offre de renouvellement nous assure les mêmes conditions et le maintien des frais fixes mensuels au tarif de l'année 2011;

Considérant la recommandation du Service des finances et de la direction générale en regard avec ladite proposition de renouvellement;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil accepte le renouvellement de l'entente de services financiers de la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg. L'entente de renouvellement est pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le directeur du Service des finances est autorisé à signer tous les documents requis pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 12-12

IMMOBILISATIONS 2012 – ACHAT D'UNE PLIEUSE

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2012 prévoit, à même le projet AD-0202, l'achat d'une plieuse;

Considérant que des soumissions sur invitation auprès de deux fournisseurs ont été demandées;

Considérant que la firme Bureautique Lacouline inc. a présenté la plus basse soumission conforme aux exigences de la municipalité;

Considérant que la recommandation du directeur du Service des finances;

Il est en conséquence proposé madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil octroie le contrat de fourniture d'une plieuse de modèle PF60 à la firme Bureautique Lacouline inc. selon l'offre reçue de celle-ci le 30 septembre 2011 pour un montant de 3 595 \$, plus les taxes applicables.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le fonds de roulement de la municipalité.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 13-12

TRANSPORT ADAPTÉ – PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que ce conseil accepte de participer financièrement au service de transport adapté pour l'année 2012, via la quote-part de la municipalité à la MRC de La Jacques-Cartier.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 14-12

DÉCLARATION DE RÈGLEMENT HORS-COUR – MUNICIPALISATION DES CHEMINS DES AUTOURS ET DES FAUCONS

Considérant les procédures intentées par J.E. Rainville Ltée contre la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, Dessau inc., la compagnie Wilfrid Allen Ltée et Technisol inc. dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 200-17-014440-119;

Considérant les pourparlers de négociation intervenus entre les parties;

Considérant que ces pourparlers de négociation ont abouti sur un projet de transaction et quittance dont les conditions n'impliquent aucun déboursé de la part de la municipalité;

Considérant que la municipalité considère avantageux de régler cette affaire aux conditions apparaissant dans cette transaction et quittance;

Considérant que toutes les autres parties acceptent de régler cette affaire aux conditions mentionnées dans cette transaction et quittance;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil :

- Règle à toutes fins que de droit en capital, intérêts et frais le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 200-17-014440-119 aux conditions apparaissant à la transaction et quittance jointe à la présente résolution; et
- Autorise le maire, monsieur Robert Miller, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Michel Chatigny, à signer ladite transaction et quittance.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 15-12

MUNICIPALISATION DES CHEMINS DES AUTOURS ET DES FAUCONS – AUTORISATION DE SIGNATURES

Considérant le protocole d'entente entre la municipalité et le promoteur J.E. Rainville Ltée relatif au développement des Grands-Ducs, notamment à l'égard des travaux de construction des chemins des Autours et des Faucons;

Considérant que le promoteur a assumé l'ensemble des coûts afférents à la réalisation desdits travaux et qu'il doit également assumer les frais inhérents à la deuxième couche de pavage prévue au 2012 ainsi que les frais relatifs au contrat notarié;

Considérant la démarche entreprise par le promoteur J.E. Rainville ltée à la Cour supérieure (chambre civile – dossier numéro 200-17-014440-119);

Considérant la recommandation de la direction générale de la municipalité;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil autorise la municipalisation desdits chemins identifiés par les numéros de lots suivants :

- 4 092 773;
- 4 207 772; et
- 4 207 774

Le mandat visant la préparation et la signature du contrat d'acquisition desdits lots (pour la somme de 1 \$) constituant l'assiette des chemins des Autours et des Faucons (prolongement) est accordé à monsieur Denis Marceau, notaire.

Les frais inhérents à ce mandat sont à la charge du promoteur J.E. Rainville ltée.

Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ledit contrat pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury.

La présente résolution entrera en vigueur et sera effective à compter de la conclusion de la déclaration hors-cour relative au dossier de la Cour supérieure (chambre civile) identifiée par le dossier numéro 200-17-014440-119.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN SAINT-EDMOND ET DES CHEMINS WHALEN ET DU PLATEAU – RÈGLEMENT NUMÉRO 11-648 :

Rés. : 16-12

RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 3

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de réfection de voirie des chemins Saint-Edmond (IF-0902), Whalen (IF-0903) et du Plateau (IF-1102);

Considérant que le conseil a adopté le 18 avril 2011 le règlement numéro 11-648, ayant pour objet les travaux de réfection de voirie des chemins Saint-Edmond, Whalen et du Plateau;

Considérant la résolution numéro 198-11 datée du 13 juin 2011, portant sur l'octroi du contrat pour les travaux de réfection de voirie des chemins Saint-Edmond, Whalen et du Plateau;

Considérant le déroulement du chantier à savoir le dépassement et le non-respect du calendrier de réalisation des travaux par l'entrepreneur général P.E. Pageau inc. et plus spécifiquement l'article 6.0, calendrier d'exécution et pénalités pour non-respect du devis des clauses administratives particulières;

Considérant la recommandation de monsieur François Bergeron, ingénieur de la firme Consultants Enviroconseil inc., datée du 22 décembre 2011;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter le rapport de monsieur François Bergeron, ingénieur de la firme Consultants Enviroconseil inc., daté du 3 novembre 2011 relativement à la recommandation de paiement numéro 3, pour les travaux de réfection de voirie des chemins Saint-Edmond, Whalen et du Plateau.

Le conseil autorise en fonction des quantités exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission incluant les directives de changements numéros 11 et 12, le paiement d'un montant de 44 794,01 \$, incluant les taxes, à l'entreprise P.E. Pageau inc.. Il est à noter qu'une retenue contractuelle de 10 % a été effectuée conformément au contrat liant les parties ainsi qu'une retenue spéciale de 6 000 \$ pour un dépassement de l'échéancier contractuel par l'entrepreneur et non-respect du calendrier de réalisation. La retenue spéciale servira à couvrir les frais de surveillance additionnels à la firme Consultants Enviroconseil inc.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le règlement d'emprunt numéro 11-648.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 17-12

HONORAIRES DE SURVEILLANCE DE CHANTIER

Considérant que l'entreprise Consultants Enviroconseil inc. a été mandatée (résolutions numéros 48-11 et 211-11) pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la réfection et le pavage d'une partie du chemin Saint-Edmond (projet IF-0902) et de toute l'assiette des chemins Whalen (projet IF-0903) et du Plateau (projet IF-1102);

Considérant que l'entreprise Consultants Enviroconseil inc. a déposé une demande d'ajustement d'honoraires additionnels au montant de 12 000 \$ plus les taxes applicables, relativement à la surveillance des travaux;

Considérant les conditions de chantier et plus particulièrement la présence d'un volume très important de matériaux impropres sous la structure de chaussée qui justifient d'accorder à l'entrepreneur P.E. Pageau inc. et à la firme Consultants Enviroconseil inc. un dépassement du contrat de deux semaines, soit les semaines 13 et 14. Le délai de deux semaines accordé découle de conditions de chantier différentes de celles que les sondages du laboratoire laissaient entrevoir;

Considérant que les semaines de surveillance 15 et 16 seraient assumées par l'entrepreneur. À cet effet, une retenue spéciale de 6 000 \$ a été appliquée au décompte progressif numéro 3 de l'entrepreneur P.E. Pageau inc. pour couvrir les frais de surveillance du consultant, tel qu'indiqué au devis, article 6.0, calendrier d'exécution et pénalités pour le non-respect du devis des clauses administratives particulières;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que ce conseil autorise la dépense de 12 000 \$, plus les taxes applicables, pour les travaux supplémentaires de surveillance de chantier à être effectués par l'entreprise Consultants Enviroconseil inc., dans le cadre du projet cité précédemment.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront payées à même le règlement d'emprunt numéro 11-648 pour un montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables et à partir de la retenue spéciale de 6 000 \$ du décompte numéro 3 de l'entreprise P.E. Pageau, travaux de réfection et de pavage d'une partie du chemin Saint-Edmond (projet IF-0902) et de toute l'assiette des chemins Whalen (projet IF-0903) et du Plateau (projet IF-1102).

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORTS DES DEMANDES DE SOUMISSIONS :

Rés. 18-12

FOURNITURE ET LIVRAISON D'ESSENCE SANS PLOMB, DE CARBURANT DIESEL ET DE MAZOUT

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions publiques pour la fourniture et la livraison d'essence sans plomb, de carburant diesel et de mazout;

Considérant qu'à l'échéance des soumissions, le 6 janvier 2012 à 9 h, la municipalité a reçu quatre soumissions;

Considérant que le fournisseur Sonic / La Coop fédérée a soumis le prix le plus bas, pour la fourniture et la livraison d'essence sans plomb, de carburant diesel et de mazout au prix moyen de 0,0022 \$ du litre pour deux ans excluant le prix RACK (prix journalier) et les taxes applicables;

Considérant que le devis de soumission prévoit une adjudication de contrat selon deux options, contrat d'un an ou contrat de deux ans;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics sur les résultats desdites soumissions reçues et qu'il est d'avis, que l'option de contrat deux ans représente l'opportunité économique la plus avantageuse pour la municipalité;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accorder ledit contrat de fourniture et la livraison d'essence sans plomb, de carburant diesel et de mazout à l'entreprise Sonic / La Coop fédérée, selon l'option « B » 2 ans, au prix moyen de 0,0022 \$ du litre pour deux ans excluant le prix RACK (prix journalier) et les taxes applicables, tel qu'indiqué au bordereau de la soumission de ladite entreprise.

Le contrat d'une durée de deux ans soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013 s'applique pour les emplacements et types de réservoirs de produits pétroliers suivants :

- Écocentre, sis au 100, chemin Plante, Stoneham-et-Tewkesbury (1 réservoir diesel);
- Garage municipal, sis au 85, 1^{re} Avenue, Stoneham-et-Tewkesbury (1 réservoir diesel, 1 réservoir essence et 1 réservoir mazout);

- Caserne Stoneham, sise au 1, chemin du Brûlis, Stoneham-et-Tewkesbury (1 réservoir mazout);
- Presbytère de Stoneham, sis au 117, 1^{re} Avenue, Stoneham-et-Tewkesbury (1 réservoir mazout).

La municipalité se réserve le droit en tout temps, pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la quantité à fournir sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par le fournisseur. Le fournisseur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie. L'estimé du coût de la consommation moyenne est de 290 324,99 \$ pour deux ans.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 19-12

RÉFECTION DE LA TOITURE DU COMPLEXE MUNICIPAL

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour les travaux de réfection de la toiture du complexe municipal, projet AD-0801;

Considérant qu'à l'échéance des soumissions, le 11 janvier 2012 à 14 h, la municipalité a reçu cinq soumissions;

Considérant que la plus basse soumission reçue est celle de l'entreprise Toiture des 2 rives inc. pour un montant de 105 657,42 \$ incluant les taxes applicables;

Considérant le rapport favorable de monsieur Patrick Vincent, architecte, de l'entreprise Onico architecture portant sur les résultats de l'ouverture des soumissions;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de réfection de la toiture du complexe municipal (AD-0801), à l'entrepreneur qui a présenté la plus basse soumission conforme, soit Toiture des 2 rives inc., au prix total soumissionné de 105 657,42 \$, incluant les taxes applicables.

Le contrat entrera en vigueur à compter de l'approbation des personnes habiles à voter et du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en regard avec le règlement à être adopté à cet effet.

Le prix total soumissionné peut cependant varier, l'entrepreneur n'étant payé que pour les quantités réellement exécutées, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission. L'entrepreneur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie.

Les documents de soumission présentés par l'entrepreneur ainsi que les devis de soumission, l'addenda numéro 1, et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le règlement d'emprunt numéro 12-664, projet AD-0801 au poste 22-100-10-722.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 20-12

CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DU LINGE POUR LE PERSONNEL DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant l'appel d'offres sur invitation préparé par le Service des travaux publics en référence au contrat pour la fourniture et le service de nettoyage de linge (salopettes) des employés du garage municipal;

Considérant qu'à l'échéance des soumissions, le 6 janvier 2012 à 10 h, la municipalité a reçu une seule soumission;

Considérant que le devis de soumission prévoit une adjudication de contrat selon deux options : contrat de trois ans ou contrat de cinq ans;

Considérant le rapport du directeur du Service des travaux publics sur les résultats de ladite soumission reçue du soumissionnaire et qu'il est d'avis que l'option du contrat 5 ans représente l'opportunité économique la plus avantageuse pour la municipalité;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que le conseil octroie le contrat pour la fourniture et le service de nettoyage de linge des employés du garage municipal, selon l'option cinq ans, à l'entreprise Québec linge service d'uniformes, au montant de 4 266 \$ par année pour un grand total de 21 330 \$ incluant les taxes applicables, le tout suivant les modalités prévues au devis de soumissions préparé par le Service des travaux publics en décembre 2011, et aux documents de soumissions déposés par la firme Québec linge service d'uniformes en date du 6 janvier 2012. Ces documents sont joints en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. L'adoption de la présente résolution, par le conseil municipal, fait office de contrat liant les parties.

Le fournisseur doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie et que la municipalité s'engage à payer seulement pour l'inventaire total en location à toutes les semaines, peu importe le nombre de vêtements et chiffons envoyés au nettoyage.

Ledit contrat est octroyé à compter du 5 mars 2012, pour une période de cinq ans, sur la base des montants soumis.

Les sommes nécessaires pour couvrir la dépense seront prises à même le poste budgétaire numéro 02-323-20-495.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 21-12

SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉLIORATION DU GARAGE MUNICIPAL – PROJET TP-1201

Considérant qu'il est prévu au programme triennal d'immobilisations 2012 des travaux d'amélioration au garage municipal;

Considérant que le Service des travaux publics a invité deux entreprises à soumissionner dans le cadre d'une étude combinée (architecture et ingénierie) de priorités d'intervention des améliorations au garage municipal permettant de déterminer la nature des travaux, des priorités et des correctifs à réaliser, notamment au niveau :

- Du mandat en architecture portant sur l'état actuel de l'étanchéité de l'enveloppe (murs, fenêtres, toiture) ainsi que sur la remise en état des finis intérieurs permettant d'attribuer des coûts à divers travaux de

réfection et d'établir avec le propriétaire des priorités pour réaliser les travaux; et

- Du mandat en ingénierie portant sur l'intégrité structurale du bâtiment, ainsi que sur les systèmes électriques en place. De plus, une proposition afin d'améliorer le système de ventilation en place devra être faite.

Considérant qu'à l'échéance des soumissions, le 6 janvier 2012 à 10 h 30, la municipalité a reçu une seule soumission;

Considérant que la plus basse soumission reçue, soit celle de Onico architecture pour un montant de 10 635,19 \$, incluant les taxes applicables, est conforme aux exigences de la municipalité;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil accorde le mandat à l'entreprise Onico architecture, afin de préparer une étude de priorités d'intervention des améliorations au garage municipal au coût maximum de 10 635,19 \$ incluant les taxes applicables.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le règlement d'emprunt à être adopté à cet effet, projet TP-1201, poste budgétaire numéro 22-300-60-411, pour un montant de 6 750 \$. Le solde de 3 885,19 sera pris à même le poste budgétaire numéro 02-323-40-411 (honoraires professionnels).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 22-12

CONTRAT AVEC LA FIRME GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC. – COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES DES REBUTS EN PÉRIODE ESTIVALE

Considérant que la municipalité désire implanter quatre collectes supplémentaires des déchets pour l'année 2012, soit deux en juillet et deux en août;

Considérant que la municipalité a déjà demandé des soumissions publiques pour la collecte porte-à-porte des déchets et des matières recyclables;

Considérant que la plus basse soumission reçue était celle de l'entrepreneur Gaudreau environnement inc. pour un montant de 186 345 \$ par année pour une durée de cinq ans;

Considérant l'offre de Gaudreau environnement inc. d'exécuter lesdits travaux et fournir la machinerie et la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation des quatre collectes supplémentaires des déchets en période estivale, pour un montant de 5 311,19 \$ plus les taxes applicables, soit 1 327,80 \$ par collecte;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que le conseil octroie le contrat pour les quatre collectes supplémentaires

en période estivale à l'entrepreneur Gaudreau environnement inc., au prix total soumissionné de 5 311,19 \$ plus les taxes applicables.

Le prix total soumissionné pour le tonnage peut cependant varier, l'entrepreneur n'étant payé que pour les quantités réelles, et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différentes options du bordereau de soumission. Le devis de soumission, la soumission de Gaudreau environnement inc. ainsi que la présente résolution font office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le poste budgétaire prévu à cet effet pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 23-12

MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEUR SPÉCIALISÉE EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Considérant qu'il est prévu au plan triennal d'immobilisations la construction d'un garage municipal et d'une caserne incendie;

Considérant que le Service des travaux publics désire réaliser une étude de concepts écoénergétiques des deux bâtiments afin d'établir les objectifs suivants :

- Déterminer différents modèles et concepts écoénergétiques;
- Évaluation préliminaire des coûts énergétiques;
- Évaluation comparative de la variation des coûts de construction;
- Choix des équipements permettant d'optimiser la consommation énergétique;
- Évaluation des subventions disponibles.

Considérant l'offre de services professionnels reçue de la firme Ambioner portant sur l'étude écoénergétique des deux bâtiments;

Considérant que le Service des travaux publics a négocié, de gré à gré, directement avec le consultant Ambioner pour la réalisation de l'étude;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu que ce conseil accorde le mandat pour l'étude écoénergétique des deux bâtiments (garage et caserne) à la firme Ambioner pour la somme de 21 095 \$, plus les taxes applicables.

L'offre de services professionnels reçue de la firme Ambioner datée du 22 septembre 2011 fait partie intégrante de la présente résolution et fait office de contrat liant les parties.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même les futurs règlements d'emprunt pour les projets, garage projet TP-0703, poste numéro 22-300-60-411 (50 %) et caserne projet SP-1001, poste numéro 22-200-20-411 (50 %).

Adoptée à l'unanimité.

IMMOBILISATIONS 2012 – ACHAT D’UN VÉHICULE NEUF EN REMPLACEMENT DE LA DODGE CARAVAN GRISE 2000

Considérant que le programme triennal d’immobilisations 2012 prévoit un projet d’achat d’un véhicule neuf pour le Service des travaux publics en remplacement de la Dodge Caravan grise 2000 ainsi que divers équipements pour ledit véhicule (projet TP-0904);

Considérant que des soumissions sur invitation auprès de trois concessionnaires de marque Dodge ont été demandées;

Considérant que la firme Le Nouveau JD Boischatel a présenté la plus basse soumission conforme aux exigences de la municipalité;

Considérant que la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D’Ascola et résolu que ce conseil octroie le contrat de fourniture d’un véhicule neuf de marque Chrysler Grand Caravan SE 2012 à la firme Le Nouveau JD Boischatel selon leur offre reçue le 12 janvier 2012 pour un montant total de 22 533,89 \$, toutes taxes et autres charges incluses.

Le contremaître aux travaux publics, monsieur Richard Pageau, est autorisé à signer pour et au nom des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury tous les documents nécessaires pour la bonne conclusion dudit achat.

Le directeur du Service des travaux publics, monsieur Jean-Pierre Coache est autorisé à effectuer les achats des équipements pour ledit véhicule (pneus, gyrophares, lettrage, etc.).

Les sommes nécessaires pour couvrir les présentes dépenses, d’un maximum de 25 000 \$, toutes taxes incluses, seront prises à même le surplus affecté pour véhicules de la municipalité.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l’unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT POURVOYANT À LA RÉFECTION ET AU PAVAGE D’UNE PARTIE DU CHEMIN DE L’ÉGLISE (PROJET IF-0802), DU CHEMIN DU GOLF (PROJET IF-0803) ET UNE PARTIE DU CHEMIN JACQUES-CARTIER NORD (PROJET IF-1106) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT APPROXIMATIF D’UN MILLION SEPT CENT NEUF MILLE DOLLARS (1 709 000 \$)

Je, soussigné, Robert Miller, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d’une séance ultérieure un règlement pourvoyant à la réfection et au pavage d’une partie du chemin de l’Église (projet IF-0802), du chemin du Golf (projet IF-0803) et une partie du chemin Jacques-Cartier Nord (projet IF-1106) et décrétant un emprunt approximatif d’un million sept cent neuf mille dollars (1 709 000 \$).

Maire

Rés. : 25-12

DÉPÔT DU RAPPORT FINAL DES PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu d'accuser réception du rapport final des permis et certificats préparé par le directeur du Service d'urbanisme et de l'environnement pour l'année 2011 représentant une valeur déclarée de 25 800 600 \$ comparativement à 36 865 825 \$ pour l'année 2010.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 26-12

RAPPORT DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS – CONTRAT DE VIDANGE, DU TRANSPORT ET DE LA DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Considérant que des soumissions publiques ont été demandées pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques sur l'ensemble du territoire de la municipalité pour la période du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2014;

Considérant que la plus basse soumission reçue est celle de la firme Sani-Orléans inc.;

Considérant le rapport du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que le conseil octroie le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques à la firme qui a présenté la plus basse soumission conforme aux exigences des documents d'appel d'offres soit à Sani-Orléans inc. pour un montant de 252 797,84 \$ incluant les taxes pour la période du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2014.

Le prix payé à l'entrepreneur pour l'exécution des travaux du présent projet sera en fonction des quantités réelles réalisées et ce, au prix unitaire soumissionné pour les différents articles du bordereau de soumission et tel que stipulé aux documents d'appel d'offres pour le 1^{er} prix soit :

- 68,40 \$ par fosse, excluant les taxes, pour une vidange totale;
 - 58,90 \$ par fosse, excluant les taxes, pour une vidange sélective;
- Les 2^e et 3^e prix seront assumés par les contribuables requérants.

Les documents de soumission présentés par ledit entrepreneur ainsi que les documents d'appel d'offres, les addenda numéros 1 et 2 et la présente résolution font office de contrat liant les parties.

La somme nécessaire pour couvrir la présente dépense sera prise à même le poste budgétaire numéro 02-490-00-445 dont le secrétaire-trésorier confirme les disponibilités.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 27-12

NUMÉRISATION DE LA MATRICE GRAPHIQUE POUR LE SECTEUR SAINT-ADOLPHE NON COUVERT PAR LA RÉNOVATION CADASTRALE

Considérant que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune n'a pas attribué de contrat pour l'année 2011-2012 afin de

compléter la rénovation cadastrale pour la partie non couverte du secteur de Saint-Adolphe;

Considérant que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune n'entrevoit pas compléter cette partie de territoire à court terme;

Considérant qu'il est nécessaire de numériser la matrice graphique, afin de permettre l'accès au cadastre du territoire non rénové de Saint-Adolphe via le système d'information géographique (SIG);

Considérant que le SIG est un outil disponible sur le site Internet de la municipalité à partir de la carte interactive, et ce, pour l'ensemble de la population ainsi que pour les professionnels tels les notaires, arpenteurs, urbanistes, etc.;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu que le conseil municipal octroie le mandat de services professionnels au Groupe Altus pour la numérisation de la matrice graphique de la partie non rénovée du cadastre de Saint-Adolphe pour un montant total de 5 000 \$, excluant les taxes applicables.

Les sommes nécessaires pour couvrir la présente dépense seront prises à même le budget disponible prévu à cet effet au poste budgétaire numéro 02-610-42-414.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

Rés. : 28-12

MAISON DES JEUNES L'ATÔME

Considérant qu'un conseil d'administration permanent légalement constitué gère les affaires de la Maison des jeunes l'Atôme;

Considérant le soutien financier de 21 500 \$ prévu par le conseil municipal lors de l'adoption de son budget d'opération pour l'année 2012;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture afin de procéder au paiement de ce montant en quatre versements égaux;

Considérant l'importance accordée à l'implication des jeunes dans notre municipalité;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture à procéder au paiement d'une aide financière au montant de 21 500 \$ à la Maison des jeunes l'Atôme et ce, en quatre versements égaux de 5 375 \$ prévus pour les mois de janvier, mars, juillet et octobre 2012. De plus, nous comptons sur la collaboration de la Maison des jeunes pour participer avec la municipalité à certaines activités de loisirs proposées dans le courant de l'année 2012. Les sommes sont disponibles au poste budgétaire numéro 02-701-95-970 du Service des loisirs et de la culture.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 29-12

CANTONS CULTURE

Considérant l'intérêt manifesté par Cantons Culture à réaliser des activités culturelles sur le territoire de la municipalité en 2012;

Considérant la qualité des activités offertes lors de leur première année d'existence en 2011;

Considérant la volonté du conseil municipal de dynamiser le Centre du village de Stoneham;

Considérant la volonté du conseil municipal d'augmenter les activités culturelles sur le territoire de la municipalité;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accorder une aide financière à Cantons Culture afin que cet organisme puisse présenter une programmation d'activités culturelles à la Grange du presbytère et sur le territoire de la municipalité en 2012.

Les fonds nécessaires à ce projet, soit 6 000 \$ seront pris à même le poste budgétaire subvention aux organismes locaux numéro 02-701-90-970.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 30-12

COUPE DU MONDE DE SURF DES NEIGES DE QUÉBEC INC. – SNOWBOARD JAMBOREE TENUE À LA STATION TOURISTIQUE DE STONEHAM DU 20 AU 26 FÉVRIER 2012

Considérant que le Snowbord Jamboree est un événement de renommée internationale;

Considérant que la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury aura une visibilité médiatique en échange de l'aide financière;

Considérant que c'est un événement qui attirent plus de quatre cents athlètes et deux cents représentants des médias de niveau national et international;

Considérant la fierté de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury à accueillir un tel événement sur son territoire;

Considérant qu'un tel événement est mobilisateur pour les jeunes;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'autoriser la direction du Service des loisirs et de la culture à procéder au paiement d'une aide financière de 4 000 \$ à la Coupe du Monde de surf des neiges de Québec inc.. Cette somme est disponible au poste budgétaire numéro 02-701-91-970 du Service des loisirs et de la culture.

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme que les crédits budgétaires relatifs à ce projet sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 31-12

**ENGAGEMENT DU PERSONNEL D'ENCADREMENT –
PROGRAMMATION D'HIVER 2012**

Considérant la demande du ministère du Revenu du Québec exigeant que les professeurs de nos programmations soient placés sur notre liste de paie;

Considérant la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la conseillère Edith Coulombe et résolu d'accepter le rapport du Service des loisirs et de la culture pour l'embauche des professeurs ci-dessous sur notre liste de paie visant les activités de la programmation hiver 2012:

Espagnol avancé	Madame Dulce Tania Delgado Roig	20 \$/hre
Anglais	Madame Francine Mitchelson	30 \$/hre

Adoptée à l'unanimité.

**ANNONCE DE LA SÉANCE D'INFORMATION SUR LE
BUDGET 2012 ET DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2012 À 2014 – LUNDI LE 23 JANVIER À
19 H AU COMPLEXE MUNICIPAL**

Monsieur le maire Robert Miller annonce que le conseil tiendra une séance d'information sur le budget 2012 et le programme triennal d'immobilisations qui aura lieu lundi le 23 janvier à 19 h au complexe municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyennes et citoyens à la période de questions.

Rés. : 32-12

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Edith Coulombe, appuyée par madame la conseillère Lisa Kennedy et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chatigny, directeur général et
secrétaire-trésorier